

CONCOURS DE LA NOUVELLE

2017-2018

PREAMBULE

Dans sa volonté de promouvoir la créativité et l'originalité, l'esprit de l'observation et de la critique, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Saïs-Fès organise le Premier **Concours de la Nouvelle** 2017-2018.

Cette manifestation participera à la promotion des valeurs de tolérance, des idées de générosité, de respect de la différence et des valeurs millénaires qui ont fait de notre pays une grande Nation.

PRESENTATION ET REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : SUJET : La Nouvelle doit être écrite en français. Aucun thème n'est imposé par le Jury et ce pour permettre plus de créativité.

ARTICLE 2 : DATE D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DU CONCOURS : les participants devront envoyer leur nouvelle du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018 à l'adresse e-mail suivante : concoursnouvellesais@gmail.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert aux étudiants inscrits à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA), toutes nationalités confondues.

ARTICLE 2 : Respect des dates du concours qui est ouvert le 15 décembre 2017 et clos le 15 mars 2018.

ARTICLE 3 : Les noms, coordonnées, e-mail, Faculté ou Institution d'attache appartenant à l'USMBA, doivent être inscrits *uniquement* sur la première page de la nouvelle. Ainsi, dès réception, un codage spécifique sera attribué au document pour garantir l'anonymat du candidat.

ARTICLE 4 : Les *nouvelles* doivent être adressées à : concoursnouvellesais@usmba.ac.ma + Fiche de Participation dûment remplie + une copie de la carte d'étudiant (un scan) + une photo récente (scan).

ARTICLE 5 : Chaque candidat est considéré comme inscrit en envoyant la *nouvelle* + documents cités supra.

ARTICLE 6 : La *nouvelle* proposée au concours ne doit pas avoir été publiée.

ARTICLE 7 : Chaque étudiant ne peut concourir qu'avec une seule nouvelle.

ARTICLE 8 : La participation au concours implique de fait l'acceptation de chacun des articles du règlement.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE

ARTICLE 1 : La nouvelle doit être présentée sous format Word, non gras ; police : Times New Roman ; caractère : 12 ; interligne : 1,5 ; un minimum de 10 pages et n'excédant pas 12 pages ; les marges : 2,5 (de tous les côtés). Les chiffres, les signes de ponctuation et les symboles sont compris. Les pages doivent être imprimées au recto *seulement* et numérotées selon le modèle : 1/10, 2/10, 3/10.....10/10, pour dix feuilles par exemple.

ARTICLE 2 : Le nom du *fichier joint* doit obligatoirement correspondre au titre de la nouvelle (titre du mail également).

CRITERES D'EVALUATION

Les nouvelles seront jugées selon les critères suivants :

ARTICLE 1 : Respect de la forme de la nouvelle, l'originalité du sujet, la qualité littéraire et esthétique, la vivacité du récit, ainsi que la correction de la langue.

ARTICLE 2 : Respect de nos valeurs éternelles.

ARTICLE 3 : Les textes ne doivent pas comporter des propos diffamants.

RESULTATS ET RECOMPENSES

ARTICLE 1 : La tenue du concours aura lieu le 25 avril 2018 à 09 H00 (Les candidats présélectionnés en seront avertis une semaine à l'avance.

ARTICLE 2 : Les lauréats feront la lecture de leur texte au public.

ARTICLE 3 : Les nouvelles primées seront classées par le Jury comme suit :

- Le Premier Prix : Prix de l'USMBA.
- Le Deuxième Prix : Prix de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Saïs-Fès.
- Le Troisième Prix : Prix Jeune Lauréat.

ARTICLE 4 : Les lauréats recevront une attestation et seront récompensés par l'édition de leur texte dans un recueil collectif et par la remise gracieuse de sept exemplaires du recueil. D'autres récompenses seront distribuées en fonction du classement des lauréats.

ARTICLE 5 : Si le jury trouve la qualité recherchée dans la quatrième, cinquième et sixième nouvelles, elles seront également publiées.

COMPOSITION ET MISSION DU JURY

ARTICLE 1 : Le jury, appartenant à la FLSHSF et à d'autres Institutions de l'USMBA, opérera une première sélection (10 nouvelles seront proposées au jury final).

ARTICLE 2 : Le jury déterminera les œuvres lauréates sans présumer (préjuger) du nombre. Une seconde sélection prendra en compte et la qualité et le nombre.

ARTICLE 3 : Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

ARTICLE 4 : Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré ou reçu hors délai. Aucun recours n'est admis.

ARTICLE 5 : Le jury se réserve le droit de corriger les éventuelles coquilles ou erreurs.

ARTICLE 6 : Le participant qui aurait plagié assumera seul les conséquences de son acte.

ARTICLE 7 : Les textes non primés seront détruits.